



IUFE

Formation des
Enseignant-e-s du
Secondaire
2020-2021

INSCRIPTIONS

Conditions et procédure d'admission

CSDS

(Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline
supplémentaire d'enseignement)

DÉLAI D'INSCRIPTION

Les inscriptions pour l'admission en CSDS sont
ouvertes

DU 1^{er} OCTOBRE 2019 À 17 HEURES

AU 4 NOVEMBRE 2019 À 15 HEURES

ATTENTION
LES INSCRIPTIONS
HORS DÉLAI ET
INCOMPLÈTES
NE SERONT PAS
PRISES EN COMPTE.

SOMMAIRE

p.3 | Conditions d'admission au CSDS
Prérequis académiques

p.4 | Inscription en ligne

p.5 | Fin de la procédure
Démarches d'immatriculation à l'UNIGE
Liens utiles



CONDITIONS D'ADMISSION

AU CSDS

L'admission au CSDS est soumise aux **Conditions d'admission** stipulées dans les *Règlements d'études FORENSEC 2019** (* modifications en cours de validation).

Pour être admis-es au CSDS, les candidat-e-s doivent à la fois :

- Remplir les conditions générales d'immatriculation de l'Université ;
- Ne pas avoir subi d'échec définitif ou avoir été éliminé-e-s d'une formation similaire dans une autre HEP ou institution équivalente, au cours des 5 ans qui précèdent ;
- Remplir les prérequis académiques ;
- Avoir une responsabilité d'enseignement annuelle comportant en principe au moins 6 périodes d'enseignement par semaine dans la discipline de formation choisie pour le CSDS, responsabilité d'enseignement annuelle qu'il incombe aux candidat-e-s de trouver «dans l'enseignement public et (...) qui répond aux exigences de formation fixées par l'institution du degré tertiaire A chargée de la formation des enseignants DIP» (extrait de l'art. 133 al. 2 de la LIP).

[Service des admissions de l'UNIGE](#)

PRÉREQUIS ACADÉMIQUES

Pour intégrer la Formation en enseignement secondaire, les candidat-e-s doivent réunir les prérequis académiques suivants :

1. Avoir obtenu une MASE ou un titre jugé équivalent, au plus tard le 1^{er} juillet 2020 ;
2. Être en possession de 90 crédits dans la discipline de formation, au plus tard le 1^{er} juillet 2020.

Le total de ces crédits doit être constitué de crédits niveau Bachelor et de crédits niveau Master, répartis indifféremment.

Au 1^{er} juillet 2020, tout-e candidat-e n'ayant pas obtenu **les crédits nécessaires**, n'est pas admissible en formation pour l'année académique 2020-2021.

INSCRIPTION EN LIGNE

Avant d'initier l'inscription en ligne, lire attentivement la procédure et préparer les documents demandés sous la rubrique :

DOSSIER D'INSCRIPTION NUMÉRIQUE.

Avant cette phase de finalisation, il est important de :

- Réunir toutes les pièces constituant le dossier numérique ;
- Numériser l'ensemble de ces éléments au format **pdf** (aucun autre format ne sera accepté par la plateforme d'inscription) ;
- La taille maximum de chaque fichier ne doit pas excéder **10Mo**. Pour limiter la taille des fichiers une numérisation en nuances de gris et une résolution faible est préférable.

L'IUFE peut être amené à consulter les facultés concernées par la discipline de formation en vue de statuer sur l'admissibilité du candidat/ de la candidate.

L'ensemble du dossier numérique servira à l'analyse détaillée des candidatures.

L'IUFE peut être amené à consulter d'autres institutions de formation des enseignant-e-s en vue de statuer sur l'admission du candidat/ de la candidate.

Les dossiers de candidature doivent être complets au moment de l'inscription et transmis exclusivement via la plateforme d'inscription dans les délais impartis. Les dossiers soumis hors des délais fixés et/ou incomplets ne seront pas traités.

1. ENREGISTREMENT EN LIGNE

1. Les candidat-e-s communiquent une adresse e-mail personnelle (valable jusqu'à la fin de la procédure en juillet 2020) sur laquelle un lien personnalisé leur sera transmis.

L'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription sera utilisée pour toute la correspondance future dans le cadre de la procédure d'admission au CSDS ;

2. Ce lien personnalisé permet d'accéder à la phase de finalisation de l'inscription.

2. DOSSIER D'INSCRIPTION NUMÉRIQUE

Les candidat-e-s complètent leurs données personnelles et téléchargent l'ensemble de leur dossier numérisé au format **pdf**, divisé en 3 fichiers :

1. **Curriculum vitae ;**
2. **La copie du diplôme (MASE ou titre jugé équivalent) ;**
3. **La copie des PV d'examens (Bachelor et Master).**

3. FINALISATION DE L'INSCRIPTION

L'inscription ne sera validée que si les candidat-e-s confirment avoir lu et acceptent les trois conditions listées dans le formulaire d'inscription en ligne :

- *Je n'ai pas subi d'échec définitif ni ai été éliminé-e auprès d'une formation similaire dans une autre haute école suisse au cours des 5 ans qui précèdent ;*
- *J'ai lu et accepté les Conditions et la procédure d'admission au CSDS pour une entrée en formation à la FORENSEC ;*
- *J'autorise l'IUFE à vérifier, si nécessaire, les informations fournies dans ce formulaire auprès des institutions de formation des enseignant-e-s concernées.*

Une fois l'inscription en ligne terminée et validée, les rubriques complétées et les documents téléchargés ne pourront pas être modifiés.

Un e-mail confirmant la finalisation de l'inscription est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail donnée dans les coordonnées.

PROCESSUS DE SÉLECTION

L'admission définitive est prononcée sous réserve de la décision d'immatriculation du Service des admissions.

LIENS UTILES

[IUFE](#)

[Règlement d'études 2019 de la FORENSEC](#)

[Directive pour professionnalisation des stages](#)

[Guide de l'étudiant](#)

[Plan d'études CSDS](#)

1. La Forensec vérifie que les candidat-e-s remplissent les prérequis académiques.
2. Les candidat-e-s postulent pour obtenir au moins 6 périodes d'enseignement dans la discipline de formation auprès des directions des établissements concernés.
3. **Le DIP se charge de l'attribution des places de stage, conformément à l'article 133 de la Loi sur l'Instruction Publique (LIP) du 17 septembre 2015.**

La décision d'attribution des stages appartient au DIP.

L'attribution des places de stage est indiquée directement aux candidat-e-s par le DIP.

4. La Directrice de l'IUFE prononce l'admission dans un courrier recommandé envoyé aux candidat-e-s. Seul ce dernier fait foi pour une entrée en formation en 2020-2021.

CALENDRIER DES ADMISSIONS

1. Les premiers résultats de la procédure d'admission seront communiqués à partir du **15 juillet 2020**.
2. À partir du **31 juillet 2020**, les informations relatives à la rentrée 2020-2021 sont régulièrement mises à jour sur le site de l'IUFE.

Toute demande d'information au sujet des immatriculations doit être adressée au Service des admissions de l'UNIGE.

TRÈS IMPORTANT :

Pour entrer en formation Forensec, les candidat-e-s doivent être inscrit-e-s à l'UNIGE.

Il est impératif de respecter les délais.

La réimmatriculation ne s'applique pas aux participants de formation continue qui sont eux soumis aux mêmes délais que tout nouvel-le étudiant-e.

DÉMARCHES D'IMMATRICULATION

À L'UNIGE

Les candidat-e-s sont tenu-e-s d'effectuer les démarches d'immatriculation dans les délais impartis par le Service des admissions de l'Université de Genève. En fonction de la situation académique dans laquelle ils/elles se trouvent :

[Service des admissions de l'UNIGE](#)

CANDIDAT-E-S JAMAIS INSCRIT-E-S À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent s'immatriculer **avant le 30 avril 2020**

en suivant les démarches en ligne :

<https://www.unige.ch/admissions/sinscrire/procedure-immatriculation/>
puis en envoyant le dossier complet au **Service des admissions de l'UNIGE**.

CANDIDAT-E-S DEVANT SE RÉIMMATRICULER À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent se réimmatriculer **entre le 1er juin et le 15 août 2020**

via la plateforme en ligne :

admissions.unige.ch

CANDIDAT-E-S IMMATRICULÉ-E-S À L'UNIGE

Les candidat-e-s doivent annoncer leur deuxième formation et/ou leur changement de faculté

entre le 1^{er} juillet et le 15 août 2020

via la plateforme en ligne :

admissions.unige.ch